



**MAIRIE  
DE  
TRANS-EN-PROVENCE  
VAR**

Code Postal : 83720  
Tél. 04.94.60.62.37  
Fax. 04.94.60.62.20

AC/MT

Le Maire de Trans-en-Provence (Var)

VU l'Article L 2213-1 et l'article L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal,  
VU la Demande des Services Techniques Municipaux de Trans-en-Provence.

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter des travaux d'élagage organisés par l'Association **CLARISSE ENVIRONNEMENT** et les **Espaces Verts** de la Commune de Trans-en-Provence.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre des travaux d'élagage du lundi 27, mercredi 29 et jeudi 30 mars 2023 de 07h30 à 12h00, la circulation sera interdite Chemin du Peybert.

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions du présent arrêté, seront rappelées aux usagers par des panneaux réglementaires qui seront placés à chaque extrémité des sections interdites. La signalisation ainsi que les déviations seront mises en place par les Services Techniques Municipaux et l'Association **CLARISSE ENVIRONNEMENT**.

**ARTICLE 3 :** Mme la Directrice Générale des Services de la Commune de Trans-en-Provence, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de la Commune de Trans-en-Provence, M. le Commissaire de Police de Draguignan, M. le chef de la Police Municipale de la Commune de Trans-en-Provence, **sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché, conformément aux dispositions des articles L2122-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait à Trans-en-Provence, le 24/03/2023

Publication du : 24/03/2023

Affichage en date du :

24/03/2023



Le Maire,

*[Signature]*  
Alain CAYMARIS